Image not found or type unknown

Vente fond de commerce avec prudhommes en cours

Par **mariapasqua**, le **11/11/2019** à **18:18**

Bonjour

Un salarié d'une SARL a été licencié pour faute grave sans indemnité pour vol dans la caisse de 300000 euros par la gérante de la société;

avec plainte concommitante au pénal.

le salarié a saisi les prudhommes qui renvoient l'audience en attente du jugement pénal;

Pendant ce temps , le fond de commerce a été vendu(avant toutes les audiences..)la société existe toujours

Le salarié a été condamné en 1ere instance et a fait appel;

Ma question est: si le jugement des prudhommes était en faveur du salarié,qui devrait lui payer les sommes ainsi fixees par le tribunal: la gérante de la SARL qui existe toujours ou le repreneur du fond de commerce qui avait repris tous les salariés???

Merci beaucoup

Meilleures salutations

Par **mariapasqua**, le **11/11/2019** à **18:20**

Le salarié a été condamné en 1ere instance au TGI en correctionnelle

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés